

PERCENTAGE

RENTES SUR L'ÉTAT

Les sommes d'argent dont un pays a besoin pour le service public, tels que frais de gouvernement, administration de la justice, milice, etc., proviennent des impôts (*taxes*) directs ou indirects, et, règle générale, dans un pays bien gouverné les revenus de cette source doivent égaler les dépenses ordinaires. Mais certains travaux publics coûteux, telle que la construction de chemins de fer, de canaux, etc., obligent le gouvernement quelquefois à des dépenses extraordinaires. Dans ce cas au lieu d'augmenter les impôts, le plus souvent il contracte un emprunt, c'est-à-dire qu'il demande à ceux qui ont de l'argent à placer de lui prêter la somme dont il a besoin. Il s'engage de son côté, à rembourser ce capital au bout d'un temps déterminé, généralement 10, 20, 30, 40, 50 ou 60 ans. Il s'engage aussi à payer la **rente** de ce capital, c'est-à-dire l'intérêt. Pour cela, il remet à chaque prêteur un **TITRE DE RENTE**, qui constate son droit à toucher l'intérêt, à chaque trimestre, ou à chaque semestre, ou à chaque année, selon le cas; car il y a des titres qui portent que l'intérêt sera payable tous les trois mois, d'autres qu'il sera payable tous les six mois, d'autres qu'il sera payable annuellement.

Coupons.—Jointes au titre de rente il y a des **coupons**.

Un coupon est une petite bande de papier sur laquelle est porté l'intérêt dû pour **une période** (trois mois, six mois ou douze mois) sur la somme indiquée sur le titre. Ainsi le titre d'un emprunt remboursable dans 10 ans, avec intérêt payable **annuellement** aurait **dix** coupons; si l'intérêt était payable tous les **semestres** il y aurait **vingt** coupons, parce que dans 10 ans il y a vingt semestres; si l'intérêt était payable tous les **trimestres** il y aurait **quarante** coupons, parce que dans 10 ans il y a quarante trimestres.

Paiement.—Le paiement des rentes, c'est-à-dire des intérêts d'un emprunt ainsi que le remboursement du capital se font au lieu et à l'adresse indiqués dans le titre de rente.

Le paiement des rentes ou intérêts se fait sur la présentation des coupons que l'on **détache** du **titre** à chaque **échéance**. A l'échéance du dernier coupon on ne le détache pas, mais on présente le **titre** même avec le **coupon** et on reçoit paiement de la somme qu'on avait prêtée et du dernier coupon.

Exemple.—Supposons que le 2 janvier 1898 le gouvernement provincial ait contracté un emprunt de \$1,500,000, remboursable dans 10 ans avec un intérêt à 3% payable annuellement. A cette époque vous aviez \$1000 que vous avez données au gouvernement. En échange vous avez reçu un **titre de rente**. Jointes à ce titre sont 10 coupons. Le premier coupon porte que le **31 déc. 1898** le gouvernement vous devra \$30 d'intérêts. Le deuxième coupon porte que le **31 déc. 1899** le gouvernement vous devra \$30 d'intérêts. Le troisième coupon porte que le **31 déc. 1900** le gouvernement vous devra \$30, et ainsi de suite jusqu'au **31 déc. 1907**.

Le **31 déc. 1898**, sur présentation du premier coupon à l'adresse indiquée dans le titre, on vous paie \$30 d'intérêts, et ainsi de suite tous les ans jusqu'au **31 déc. 1907**, alors sur présentation du titre et du dernier coupon, on vous paie le capital \$1000 plus \$30 d'intérêts.

Si le titre avait été fait avec intérêts payables tous les six mois il y aurait eu vingt coupons. La valeur de chaque coupon aurait été de \$15.

Si les intérêts avaient été payables tous les trois mois il y aurait eu quarante coupons. La valeur de chaque coupon aurait été de \$7.50.